

Règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage Assistante médicale/Assistant médical¹

Modification du 8 mai 2006

¹ Le présent règlement n'est pas publié dans la FF. Il peut être obtenu auprès de l'OFCL, Vente des publications fédérales, 3003 Berne, www.bundespublikationen.ch. Le texte paraît sur Internet à l'adresse www.bbt.admin.ch.

